



Trois Rivières
Communauté de Communes

RAPPORT ANNUEL 2019

Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

Communauté de Communes des « *Trois Rivières* »
Le Sémaphore C – Espace Rotonde Florentine – 02500 BUIRE
Tel. 03 23 99 35 35 – fax. 03 23 99 35 36

www.cc3r.fr

SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	5
Le périmètre du service	6
Population desservie et fréquence de collecte	7
La collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés	8
Organisation de la collecte.....	8
Le transfert	9
Les centres de traitement.....	10
Autres services en porte à porte.....	12
Les encombrants.....	12
Les cartons de commerçants et artisans.....	12
Les déchèteries.....	12
Les sites.....	12
L'exploitation	13
Les déchets acceptés	14
Les filières de traitement.....	15
Le personnel	16
LES INDICATEURS TECHNIQUES.....	17
La collecte en porte à porte	19
Les actions de sensibilisation et prévention	23
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	24
Postes de charges	25
Responsabilité des charges.....	25
Hiérarchisation des principaux postes de charges	26
Coût complet du service.....	27
Produits du service	28
Coût aidé du service	29
Comparaison avec le référentiel national de l'Ademe.....	30

Depuis le **2 octobre 2002**, la Communauté de Communes des "*Trois Rivières*", établissement public de coopération intercommunale regroupant 26 communes, exerce la **compétence "collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés"**.

En application des décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et 2015-1827 du 30 décembre 2015 publiés, elle rédige ce rapport afin **d'informer les élus et les usagers des conditions techniques, organisationnelles et économiques** dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est géré. Il présente divers **indicateurs techniques et financiers relatifs au service public d'élimination des déchets tel qu'il a fonctionné sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2019**.

Ce document a pour vocation à être diffusé largement. C'est pourquoi, conformément à la réglementation, il est **mis à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes** et doit être **mis à disposition du public en Mairie**. Un exemplaire est également adressé au **Préfet de Département**.

Les objectifs recherchés, à travers ce bilan, sont essentiellement **l'information de la population** sur la gestion du service "déchets ménagers et assimilés", la **transparence financière, l'amélioration du service rendu**, mais tout autant la **sensibilisation** des habitants afin qu'ils deviennent les **acteurs de leur environnement**, donc de leur avenir.

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Depuis le 2 octobre 2002, il appartient à la Communauté de Communes des "Trois Rivières" de **gérer l'ensemble des activités liées à la collecte** et au **traitement des déchets ménagers et assimilés** sur le territoire de ses vingt-six communes membres.

Après avoir **harmonisé le système de collecte et de tri sur l'ensemble de son territoire**, elle a contribué par des aménagements réguliers, par la sensibilisation du publique scolaire notamment et la mise en œuvre d'opérations comme le compostage individuel ou le développement de filières de valorisation des apports en déchèterie, à la **réduction de l'enfouissement des déchets et la sensibilisation de la population**.

Depuis cette date, la Communauté de Communes est également adhérente de **Valor'Aisne, Syndicat Départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés** de l'Aisne, dont le siège est situé à Laon.



Valor'Aisne a pour mission le **traitement des déchets ménagers** collectés sur le territoire de ses 15 collectivités et syndicat adhérents :

- gestion de quais de transfert de déchet,
- transport des déchets vers les centres de traitement,
- tri des déchets valorisables sur ses deux centres de tri d'Urvillers et Villeneuve-Saint-Germain,
- enfouissement des déchets non valorisables (Ecocentre de Grisolles)
- traitement des déchets de déchèterie (depuis le 1^{er} janvier 2017)

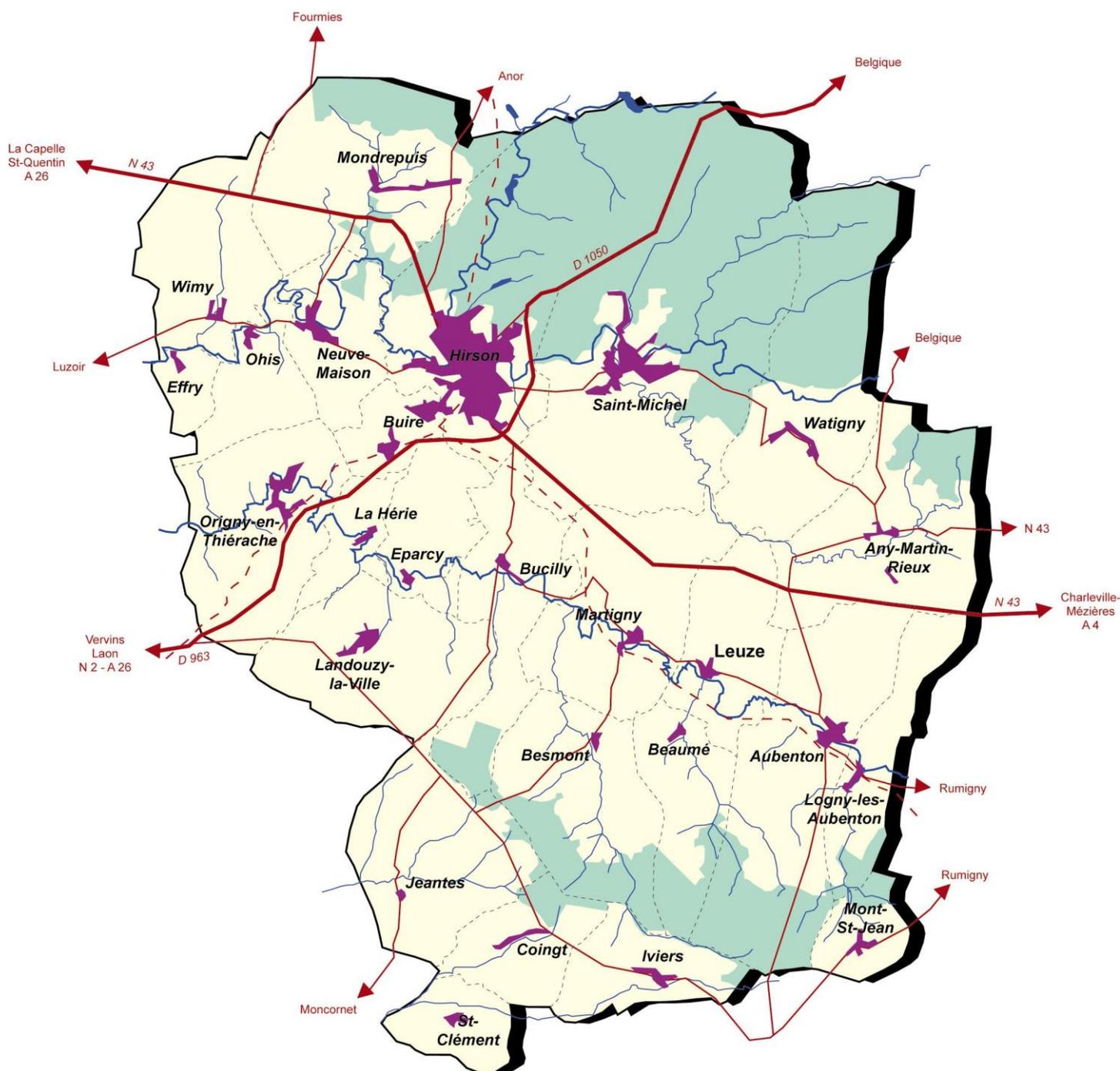
Le transport et le traitement du Verre reste de la compétence de la Communauté de Communes.

En 2019, le **Service Public de Prévention et de Gestion de Déchets (S.P.P.G.D.) de la Communauté de communes des Trois-Rivières assure donc les missions suivantes :**

- Actions en matière de prévention en matière de déchets ;
- la collecte des déchets en porte à porte ou en déchèterie ;
- le transport des déchets de déchèterie vers les sites de traitement.

Le périmètre du service

Le territoire concerné comprend les **vingt-six communes** du canton d'Hirson, et rassemble **21 510 habitants** (population municipale au 01.01.2019 – source INSEE).



Population desservie et fréquence de collecte

COMMUNES		POPULATION
020	Any-Martin-Rieux	456
031	Aubenton	654
055	Beaumé	95
079	Besmont	156
130	Bucilly	189
134	Buire	871
204	Coingt	68
275	Effry	329
278	Eparcy	31
378	La Hérie	150
381	Hirson	8 985
388	Iviers	228
391	Jeantes	204
405	Landouzy-la-Ville	558
425	Leuze	171
435	Logny-lès-Aubenton	74
470	Martigny	431
495	Mondrepuis	1 031
522	Mont-Saint-Jean	71
544	Neuve-Maison	607
567	Ohis	315
574	Origny-en-Thiérache	1 461
674	Saint-Clément	52
684	Saint-Michel	3 470
831	Watigny	377
833	Wimy	476
TOTAL		21 510

L'ensemble du territoire bénéficie d'une collecte hebdomadaire en porte à porte.

Seuls quelques immeubles d'Hirson, ne disposant pas de locaux suffisants, font l'objet d'une collecte bihebdomadaire.

Le territoire est divisé en 15 tournées de collecte différentes :

lundi	
matin	Hirson secteur 7, Coingt, Iviers, Saint Clément, Jeantes
matin	Martigny, Landouzy-la-Ville, Bucilly
après-midi	Mont-Saint-Jean, Logny-les-Aubenton, Aubenton, Beaumé, Besmont
mardi	
matin	Hirson secteur 6, La Hérie, Eparcy
matin	Origny en Thiérache
après-midi	Buire, Neuve Maison
mercredi	
matin	Hirson secteur 1, Ohis
matin	Hirson secteur 3, Effry
après-midi	Mondrepuis, Wimpy
jeudi	
matin	Hirson secteur 4
matin	Saint-Michel
après-midi	Saint-Michel
vendredi	
matin	Hirson secteur 2
matin	Hirson secteur 5, Leuze
après-midi	Hameaux de Saint-Michel, Watigny, Any-Martin-Rieux

La collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés

Organisation de la collecte

Le marché de collecte en porte à porte des déchets a été renouvelé en 2013, pour une durée de 7 ans. La société "**Thiérache Environnement**" en est titulaire.

La **collecte est triflux** : Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM) + Verre + Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).

Elle est réalisée à l'aide de **bacs bicompartimentés**, en **camions tricompartimentés**.

- Les bacs bicompartimentés : Verre (40% du volume du bac) + matériaux recyclables secs en mélange (60% du volume du bac) :

emballages métalliques, flacons en plastique, cartons d'emballages et papiers.

- Les bennes tricompartimentées : Ordures ménagères résiduelles (58% du volume disponible), Recyclables secs (30%), Verre (12%).
- Les ordures ménagères résiduelles : elles sont collectées en sacs.

Le transfert

Depuis juin 2011, Valor'Aisne exploite un quai de transfert des déchets ménagers à Fontaine les Vervins. Il en capacité d'accueillir et transférer 42 000 tonnes de déchets chaque année.

Les camions de collecte y vident leurs chargements dans des camions gros porteurs. Chacun contient l'équivalent du chargement de 4 à 5 camions de collecte, c'est autant de camions de moins sur nos routes et moins d'émissions polluantes.



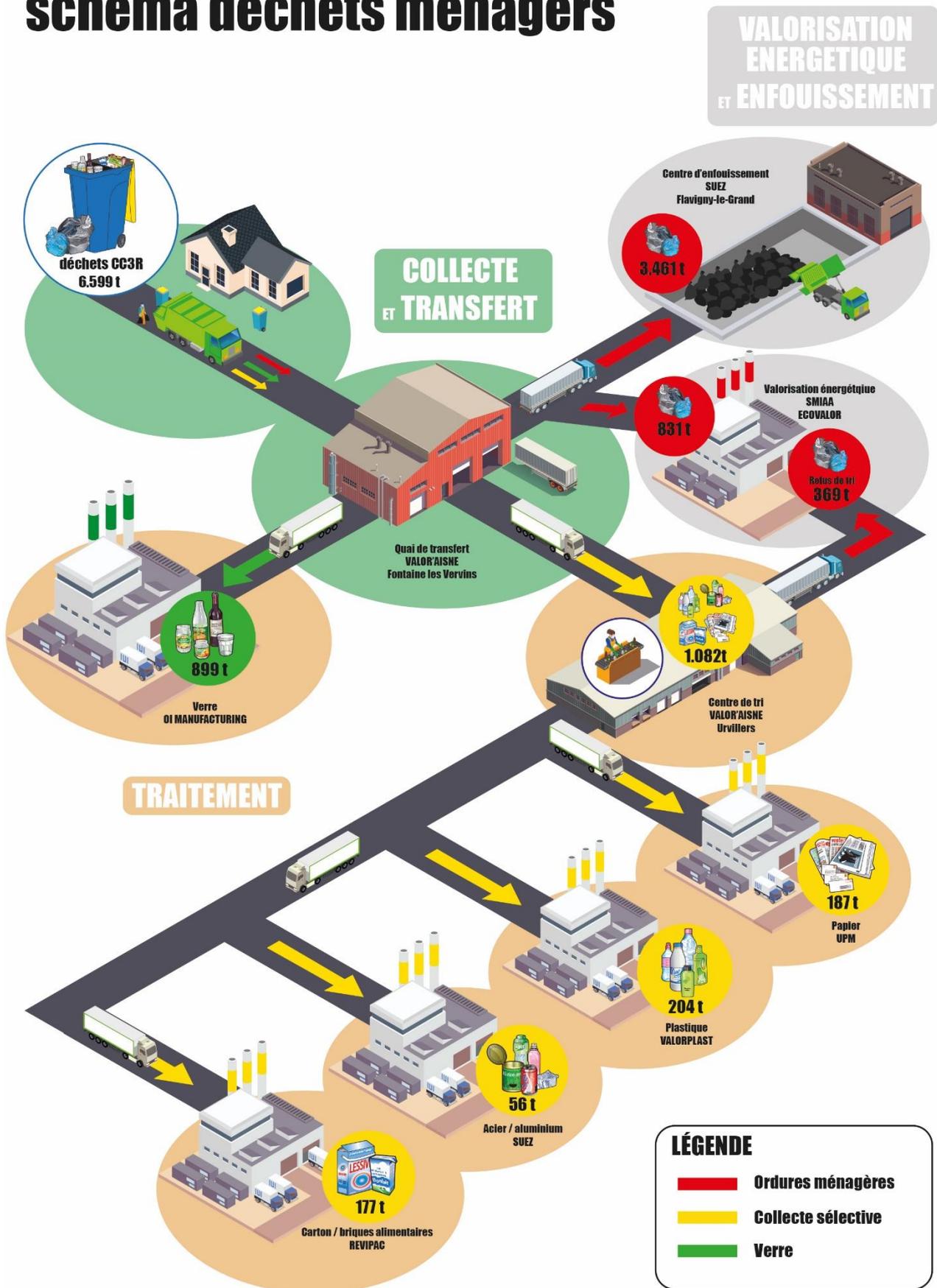
Crédit Photos : Valor'Aisne

Les centres de traitement

Nature	RSOM	Verre	OMR et Refus de tri		
Destination	Urvillers (02)	Reims (51)	Flavigny-le-Grand (02)	Saint-Saulve (59)	Maubeuge (59)
Exploitant	Valor'Aisne	O.I. Manufacturing	EDIVAL-SUEZ	EcoValor	SMIAA
Traitement	Tri	Valorisation matière	Stockage	Valorisation énergétique	Valorisation énergétique

A Urvillers, les recyclables secs sont triés pour séparer les différents matériaux recyclables. Nos repreneurs y prennent livraison des matériaux triés en vue de leur valorisation matière.

schéma déchets ménagers



Autres services en porte à porte

Les encombrants

Afin de privilégier le recours aux déchèteries communautaires par le plus grand nombre, la CC3R ne collecte pas les déchets encombrants en porte à porte.

Ce choix est aussi en faveur d'une meilleure valorisation des déchets déposés.

Toutefois, un service de collecte réservé aux personnes à mobilité réduite, est assuré par l'association "Quick Multi-Services" dans le cadre d'un marché à vocation d'insertion.

Les déchets ainsi collectés sont déposés en déchèterie d'Hirson où ils sont triés. Une seule collecte a été organisée en 2019.

Les cartons de commerçants et artisans

L'association "Quick Multi-Services" assure, dans le cadre de son marché, une collecte hebdomadaire des cartons des commerçants et artisans du territoire. Les cartons ainsi collectés sont ajoutés à ceux de la déchèterie d'Hirson.

Les déchèteries

Les sites

- *Déchèterie d'Hirson*

Elle est située rue Marceau Baudier - ZA Rotonde Florentine à Hirson.

	ETE 01 avril au 30 septembre	HIVER 1 ^{er} octobre au 30 mars
Du lundi au Samedi	9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00	9h30 - 12H00 / 13h30 - 17h15

- *Déchèterie de Martigny*

Elle est située rue du Stade à Martigny.

	ETE 01 avril au 30 septembre	HIVER 1 ^{er} octobre au 30 mars
Mardi – Jeudi - Samedi	9h00 - 12h00 / 14h00 – 18h00	9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h45

En juillet 2016, dans l'incapacité de réaliser la mise aux normes d'un équipement devenu obsolète, ne répondant plus ni aux besoins et obligations en matière de gestion des déchets, ni au regard de la sécurité pour ses agents, la Communauté de Communes fermait définitivement la déchèterie située rue de la Gare à Martigny.

Le 16 juillet 2019, une nouvelle déchèterie a ouvert ses portes. Elle accueille 8 bennes et plusieurs espaces de stockage différents. C'est une capacité de tri presque doublée par rapport à la précédente installation.

L'exploitation

- La gestion du "haut de quai"

Le "haut de quai" est défini comme l'ensemble des missions liées à l'accueil des usagers et le tri des déchets selon leur nature. Il relève de la compétence collecte de la Communauté de Communes.

Le "haut de quai" est géré en régie par du personnel communautaire.

- La gestion du "bas de quai"

Le "bas de quai" est défini comme l'ensemble des missions liées au transport et au traitement des déchets de déchèterie.

⇒ *Le transport*

Située à l'interface entre la collecte et le traitement, la Communauté de Communes a conservé la compétence "Transport" et recourt à un prestataire de service pour la location et le transport de ses bennes.

En 2019, le titulaire du marché est la société *Environnement Services* - groupe Flamme - dont le siège est situé à Louvroil (59)

⇒ *Le traitement*

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion des filières de traitement des déchets de déchèterie relève de la compétence du syndicat Valor'Aisne. Dès lors, chaque année, le syndicat indique à la Communauté de Communes les exutoires de traitement vers lesquels transporter les déchets issus des déchèteries.

Ce transfert de compétence concerne également les déchets en filières dites REP (Responsabilité Elargie des Producteurs). Ainsi, Valor'Aisne s'est vu transférer les conventions que la Communauté de Communes avait avec les différents éco-organismes en charge de ces filières REP.

- Quelques exceptions en "bas de quai" :

- **Les papiers et Cartons :** Considérant que notre gestion de ces flux est atypique à l'échelle du syndicat (flux papier en benne séparée valorisé en sorte 1.11 - cartons mis en balle sur site) et considérant qu'il s'agit de flux soutenus par CITEO, la CC3R continue d'en assurer

la gestion directe (transport, contrats de reprise et de soutien financier).

- **Les vêtements, le linge de maison et les chaussures usagés** : la majeure partie des bornes de collecte pour ce flux étant située hors déchèterie, les bornes situées dans nos déchèteries restent gérées par la Communauté de Communes, ainsi que la convention avec l'éco-organisme Eco-TLC.

Les déchets acceptés

La déchèterie accueille les déchets banals et spéciaux des particuliers.

Sont acceptés :

- le tout-venant non valorisable,
- les déchets verts,
- le bois,
- les gravats,
- les déchets banaux lourds : gravats ferraillés, faïence, verre... non valorisables directement (DIB Lourds),
- les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) ;
- les papiers et cartons,
- les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE),
- la ferraille,
- les déchets de plâtre,
- les plastiques durs,
- les textiles, linges et chaussures usagés (TLC).
- les déchets dangereux spécifiques : peintures, vernis, acides, bases, solvants, produits non identifiés, emballages vides, ... (DDS),
- les pneumatiques de véhicules légers,
- les huiles de vidange,
- les films plastiques souples,
- les batteries,
- les piles et accumulateurs,
- les cartouches d'encre,
- les tubes néons et ampoules fluo-compactes,
- les extincteurs,
- les huiles et graisses alimentaires,
- les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI),
- les radiographies.

Sont également acceptés les **déchets banals des artisans** du territoire ou réalisant des travaux pour les particuliers habitant sur le territoire communautaire, ainsi que les **déchets des petits commerçants** s'ils sont assimilables aux déchets banals des particuliers.

Les filières de traitement

➤ Les déchets relevant des filières REP

L'Etat impose aux industriels concernés d'organiser la reprise et le traitement de leurs produits en fin de vie. Dans ce but, différents éco-organismes agréés par l'Etat, ont mis en place une gestion opérationnelle et/ou financière des déchets dont ils ont la responsabilité.

Après conventionnement avec Valor'Aisne, les filières opérationnelles gèrent totalement l'organisation du transport et du traitement des déchets collectés, tant techniquement que financièrement. La CC3R se contente de solliciter, via le syndicat, les enlèvements au gré des besoins.

Nature de déchet	Eco-Organisme
Déchets d'équipements électriques et électroniques	Eco-Systèmes
Tubes néons et ampoules fluo-compactes	RECYLUM
Déchets d'éléments d'ameublement	Eco-Mobilier
Déchets diffus spécifiques des particuliers	Eco-DDS
Textiles et chaussures	Eco-TLC
Déchets d'activités de soin des patients en auto-traitement	DASTRI
Piles	COREPILE
Pneumatiques VL	ALIAPUR

➤ Les déchets hors filières REP

A l'exception des carton et Papiers, les prestataires de traitement sont choisis par le syndicat.

Nature de déchets	Prestataire	Nature de déchets	Prestataire
Carton	Recyclage des Vallées	Plâtre	Recyclage des Vallées
Papiers	Recyclage des Vallées	Batteries automobiles	
Ferrailles	Recyclage des Vallées	Pneus hors REP	
Déchets Verts	Recyclage des Vallées	DDS hors REP	ORTEC
Bois et dérivés	Recyclage des Vallées	Cartouche d'encre et toner	RECYCA
Encombrants	Recyclage des Vallées	Radiographie	REMONDIS
DIB Lourds	Recyclage des Vallées	Huiles et graisses alimentaires	BVBA
Plastique durs	Recyclage des Vallées	Huiles minérales	SEVIA
Films Plastiques	Recyclage des Vallées		

Le personnel

Afin de mener à bien ses missions, le Service déchets ménagers de la communauté de communes s'appuie au quotidien sur :

- le directeur des services techniques,
- deux animateurs de tri,
- trois agents de déchèterie, dont deux en contrat "PEC",
- une assistante administrative et comptable.

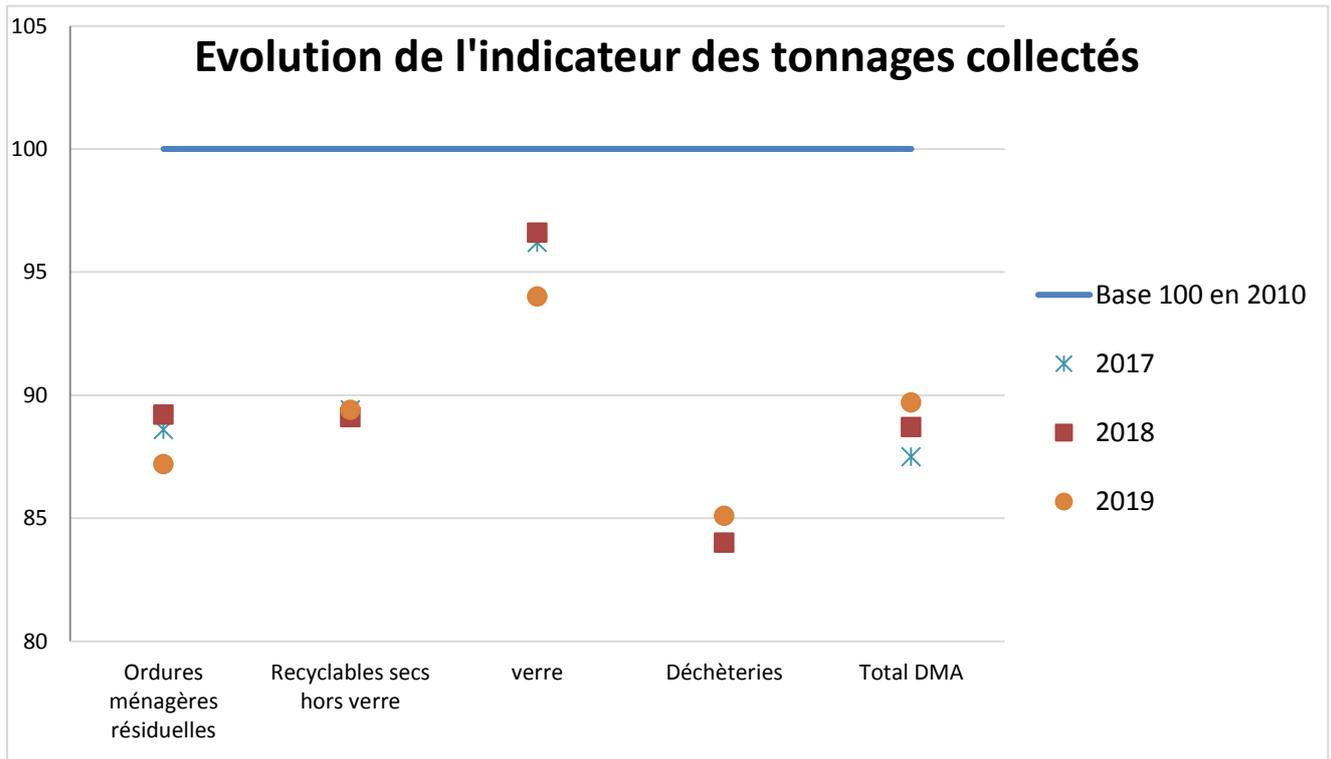
Les indicateurs techniques

Population	21727
Typologie d'habitat	rural

Flux collectés	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	verre	Déchèteries (2)	Autres	Total DMA
Fréquence, desserte	hebdomadaire multimatériaux			2		
Mode de collecte et contenants	PàP en sac	PàP en bac bicompartimenté : RSOM / Verre				
Mode d'exploitation	Prestation de services			Haut de quai : Régie Bas de quai : prestation		
Mode de traitement	stockage	Tri - valorisation	Valorisation	Divers		
Tonnages 2019	4 617	1 082	900	3 853	95	10 838
Ratios en kg/hab 2019	212	50	41	177	4	499
Données nationales (1) kg/hab desservis en Habitat rural	217	56	37	253		563
Ecart	-2%	-10%	12%	-30%		-11%

(1) Enquête collecte 2013 – ADEME

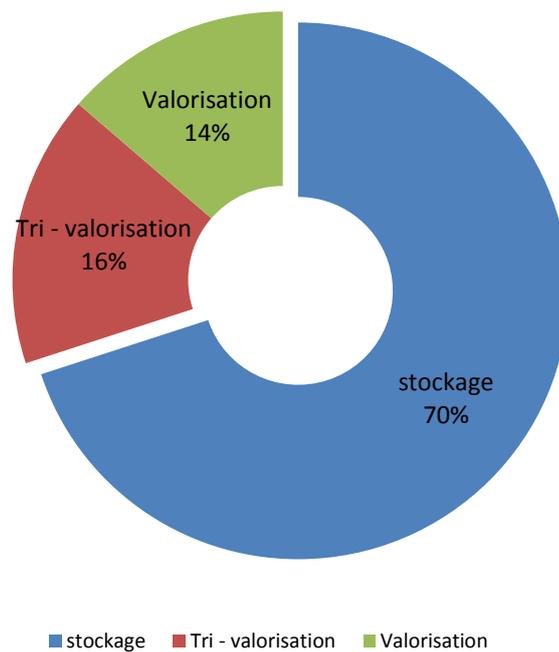
(2) Déchèterie – Tonnages hors inertes : Gravats et DIB-Lourds

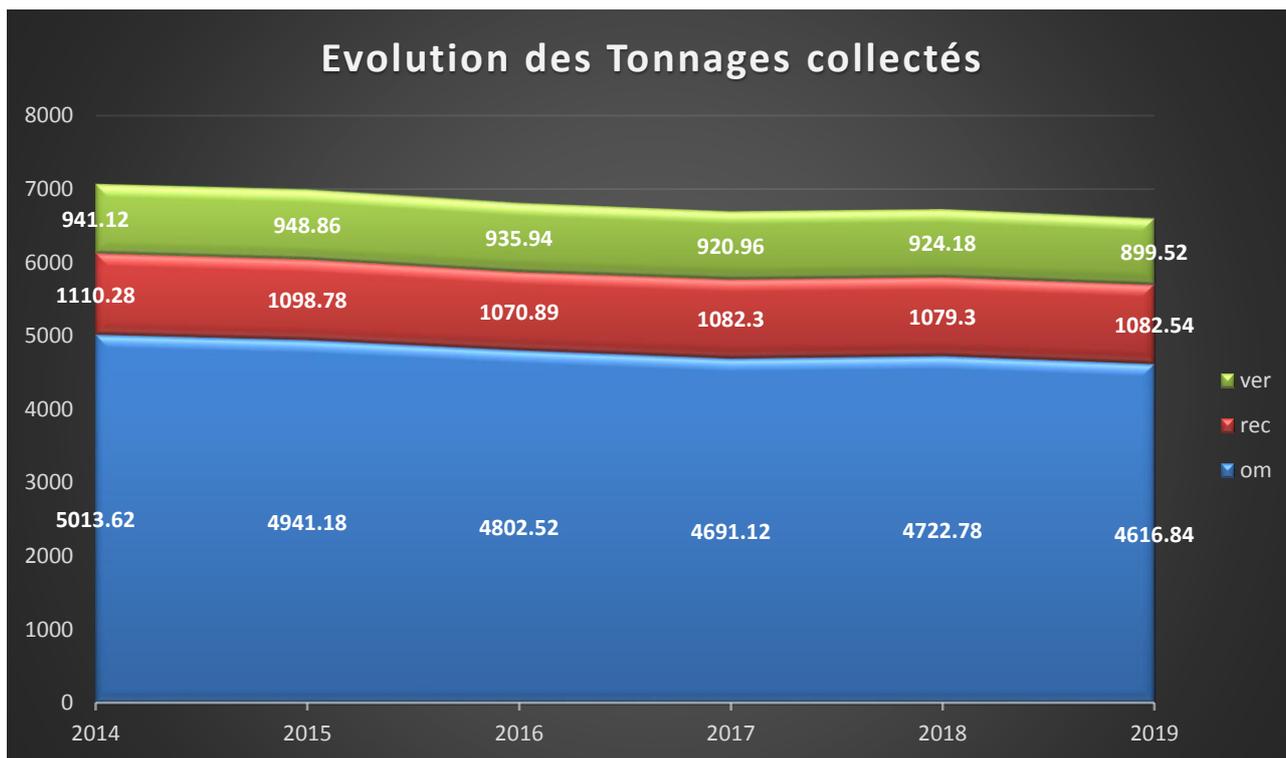


En 2019, l'ensemble des tonnages collectés a progressé de 1.09% en moyenne par rapport à l'année précédente.

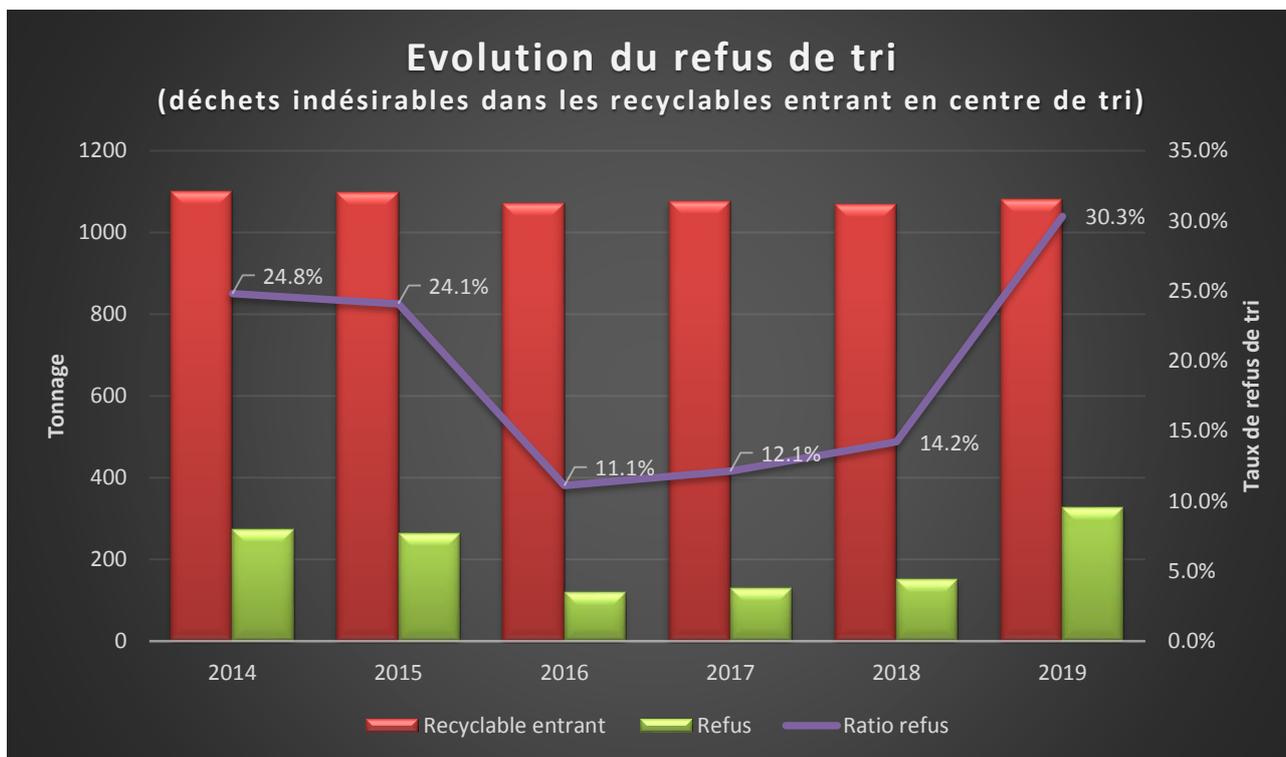
La collecte en porte à porte

Filières de traitement des déchets collectés en porte à portes

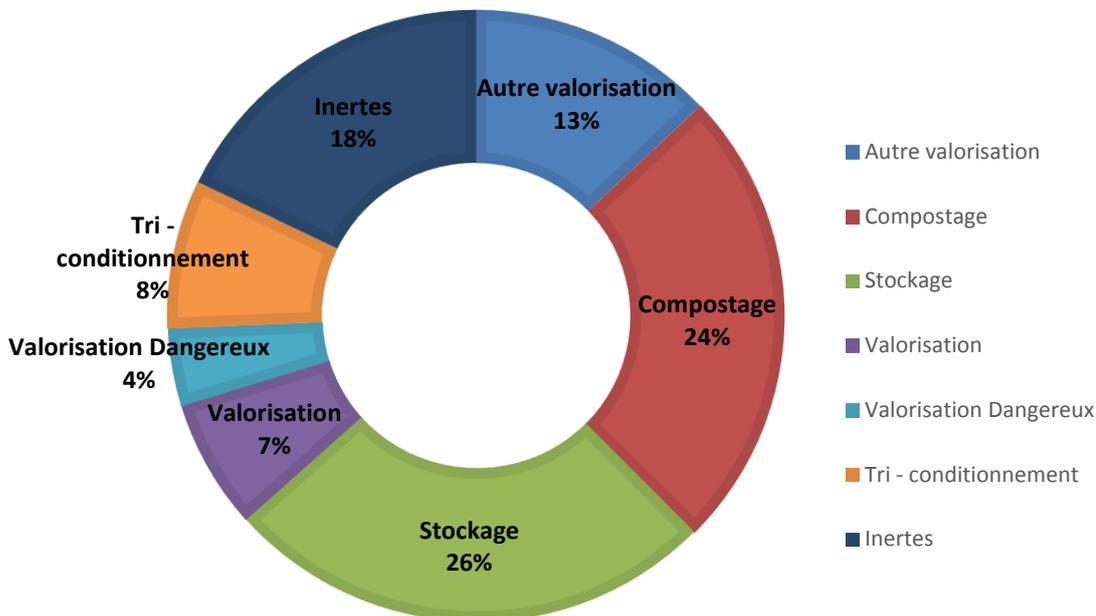




En 2019, les OMR représente 70% du total collecté en Porte à Porte et si les graphiques précédents présentent, par rapport à 2018, une baisse du tonnage OMR et une augmentation des tonnages recyclables hors verre, le suivi des refus de tri montre qu'il n'en ait rien. Les ratios respectifs des 3 flux collectés en porte à porte sont donc stables. Le ratio de refus de tri 2019 est donc en forte augmentation comme l'illustre le graphique suivant.



LES DIFFÉRENTS MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

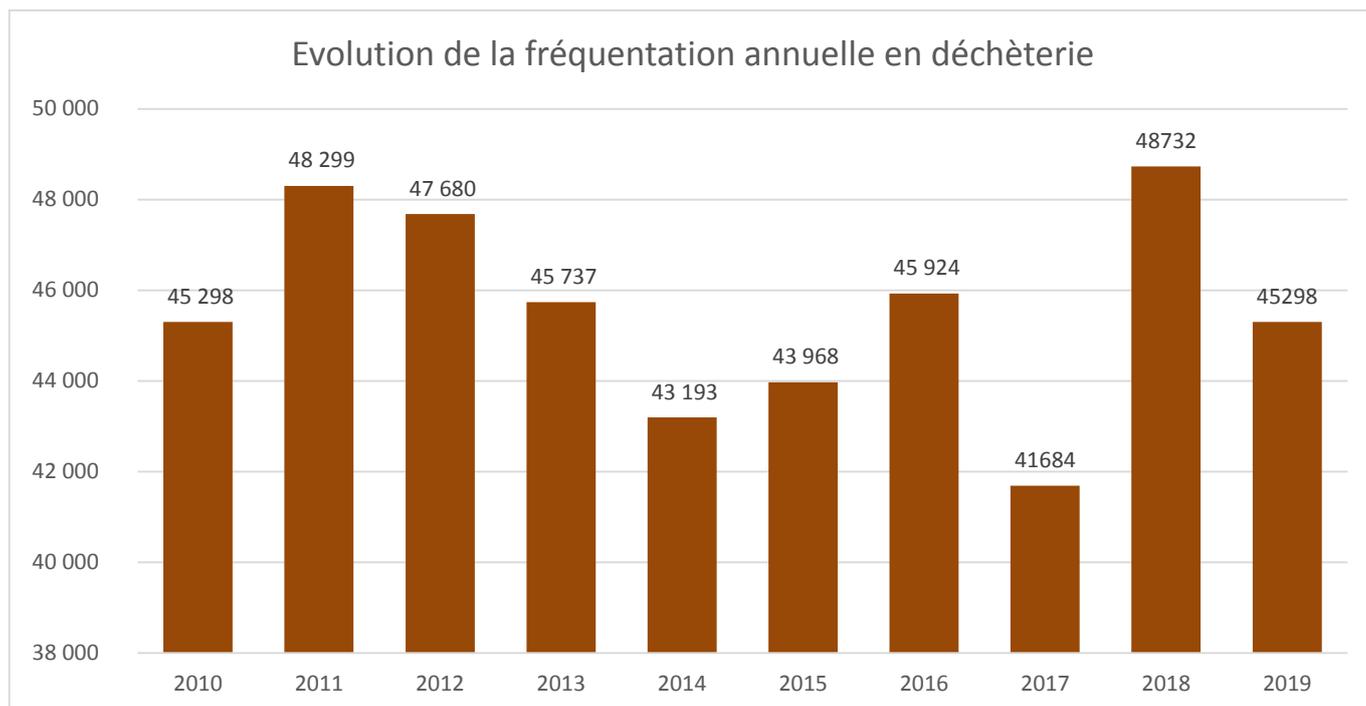


De manière constante, les déchets dits "encombrants", les inertes et les déchets verts constituent l'essentiel du tonnage collecté en déchèterie.

En 2019, la part du tonnage collecté valorisé représente 74.1% du tonnage collecté (inertes compris).

Evolution des tonnages collectés en déchèterie





L'analyse comparé de la fréquentation annuelle et des tonnages collectés montre pas de corrélation évidente entre ces 2 indicateurs.

Les actions de sensibilisation et prévention

Tout au long de l'année, la Communauté de Communes mène ou participe à des actions visant à sensibiliser et informer le public, notamment scolaire, à la prévention des déchets et aux gestes de tri. Ces actions peuvent être collectives ou individuelles.

Suivis de collecte et information de tri ciblée :

Ces actions permettent de passer en revue, au moins une fois par an et par commune, tous les bacs présentés à la collecte en suivant les tournées de collecte dans leur intégralité. A cette occasion, les usagers sont sensibilisés aux erreurs de tri observées (flyers ciblés et/ou rencontres individuelles).

Actions de communication et sensibilisation :

Ces actions consistent le plus souvent en action collective (visites de déchèterie, du Centre de stockage de Flavigny-le-Grand ou du centre de Tri de Valor'Aisne à Urvillers) mais aussi en action de sensibilisation collective au tri sélectif en milieu scolaire par exemple.

Les indicateurs Financiers

Postes de charges

Charges	en € HT	en €HT/hab	en €HT/tonne
Charges fonctionnelles	136 298	6.28	12.92
Prévention	12 153	0.56	1.15
Pré-Collecte et collecte	1 172 295	53.98	111.21
Transport	288 252	13.27	27.33
Traitement	846 435	38.96	80.26
Total des charges	2 456 063	113.04	232.9

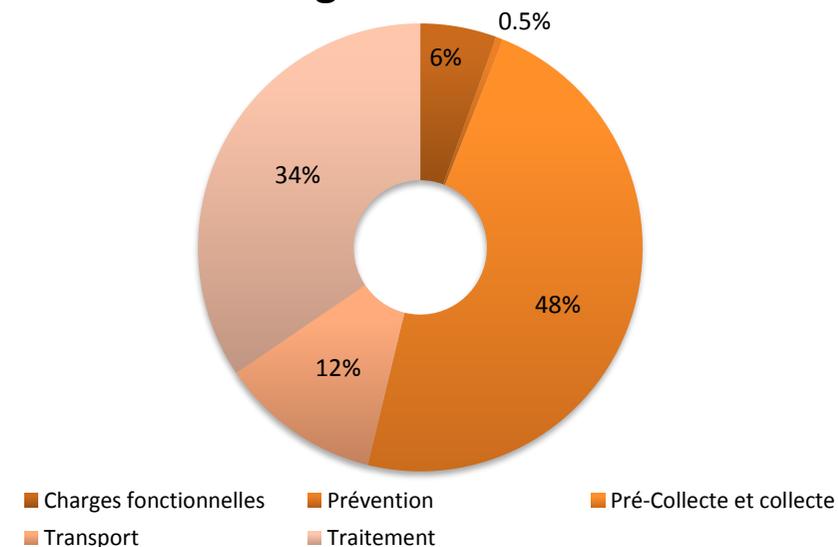
* Charges de structure + Charges de communication

Responsabilité des charges

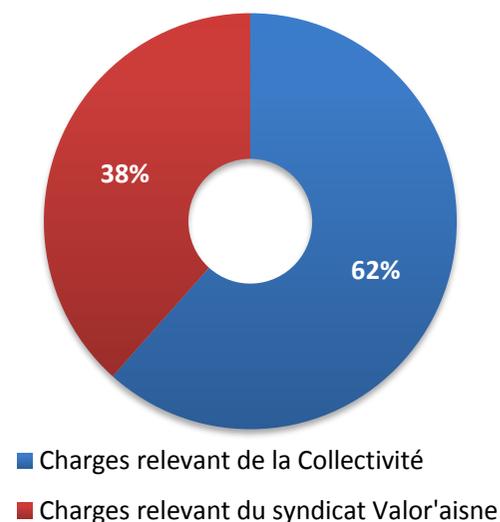
Charges	en € HT	en € HT/hab.
Charges relevant de la Collectivité	1 518 698 €	69.9 €
Charges relevant du syndicat Valor'Aisne	937 366 €	43.1 €
Total des charges	2 456 064 €	113.0 €

⇒ **38 % des charges du service ne sont pas de la responsabilité directe de la collectivité.**
 ⇒ Les coûts aidés de traitement des RSHV et OMR de Valor'Aisne sont de 695 417 € hors taxes en 2019. Ainsi, **la cotisation de la CC3R à Valor'Aisne est 8.4% supérieure au coût de gestion de ses déchets.**

Postes de charges en €HT = 2456 k€ HT



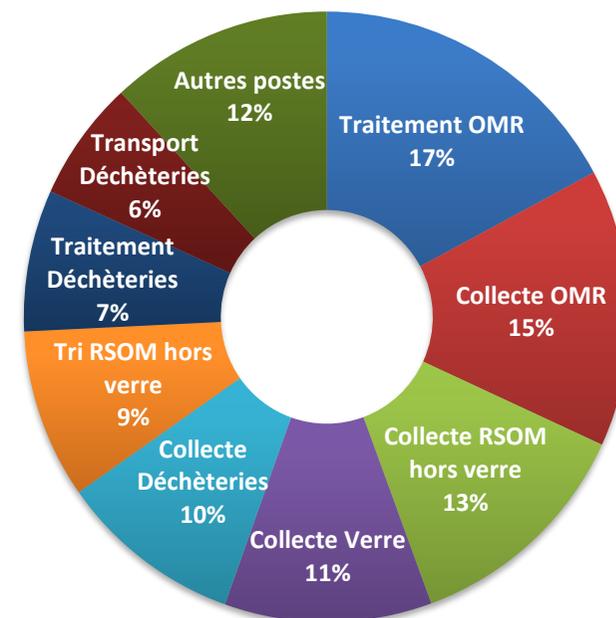
Responsabilité des charges



Hierarchisation des principaux postes de charges

Postes de Charges	en € HT	en € HT /Hab.
Traitement OMR	421 530	19.4
Collecte OMR	361 416	16.6
Collecte RSOM hors verre	307 545	14.2
Collecte Verre	271 632	12.5
Collecte Déchèteries	240 736	11.1
Tri RSOM hors verre	220 420	10.1
Traitement Déchèteries	184 169	8.5
Transport Déchèteries	156 934	7.2
Autres postes	291 682	13.4
Total charges	2 459 889	113.0

Ventilation des postes de charges



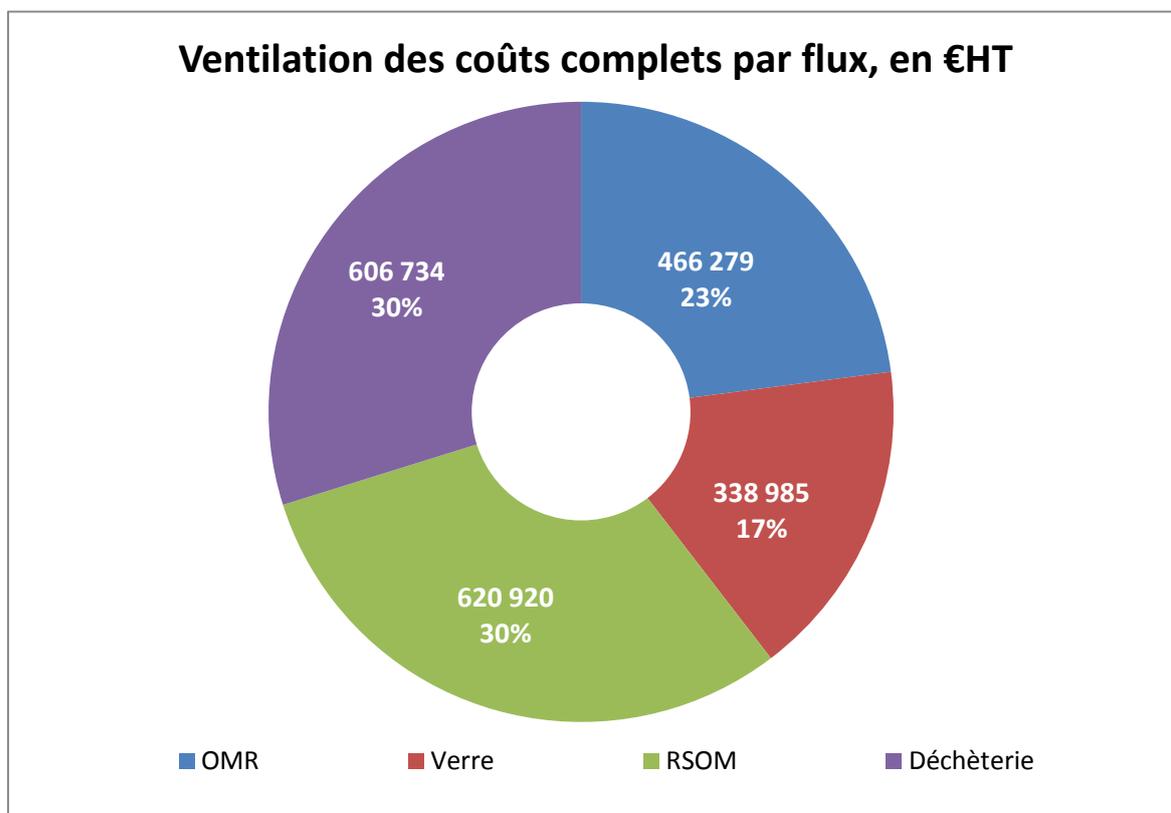
La gestion des **déchets collectés en porte à porte représente 64% des charges totales du service** (dont 38.3% pour la collecte, 26.1 % pour le tri et l'enfouissement).

La gestion des **déchets de déchèterie représente 23.7% des charges totales du service.**

Coût complet du service¹

Charges 2015	Total en €HT	Total en € HT/hab.	Ventilation par flux			
			OMR	Verre	RSOM	Déchèterie
Charges de structure	114 631	5.28	25 507	23 770	26 420	38 933
Charges de communication	21 667	1.00	2 167	4 333	10 834	4 333
Charges techniques	2 319 765	106.77	438 605	310 881	583 667	565 083
Prévention	12 153	0.56	6 138	1 228	1 228	3 437
Précollecte et Collecte	1 172 925	53.98	362 370	275 928	314 207	220 420
Transport	288 252	13.27	70 097	33 725	27 496	156 934
Traitement	846 435	38.96	0	0	240 736	184 169
Total charges	2 456 063	113.04	466 279	338 985	620 920	606 734

Les charges de fonctionnement (structure et communication) sont inférieures à 5 % des charges du service.



¹ Le cout complet est la somme de toutes les charges supportées par le service.

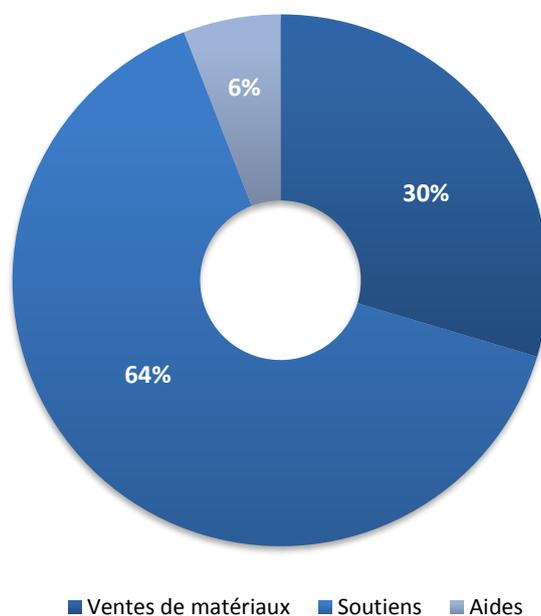
Produits du service

Produits 2018	Total en €HT	Total en €HT/Hab.	Ventilation par flux			
			OMR	Verre	RSOM	Déchèterie
Recettes industrielles ¹	127 008	6	0	32 105	76 190	18 713
Soutiens des éco-organismes	276 327	13	0	11 285	240 052	24 990
Aides publiques	25 152	1	0	0	0	25 152 ²
Total produits	428 486	20	0	43 390	316 242	68 855

¹ : vente des matériaux recyclables de la collecte et des déchèteries

² : amortissement des subventions perçues pour les travaux en déchèterie

Postes de recettes en €HT = 428 k€ HT

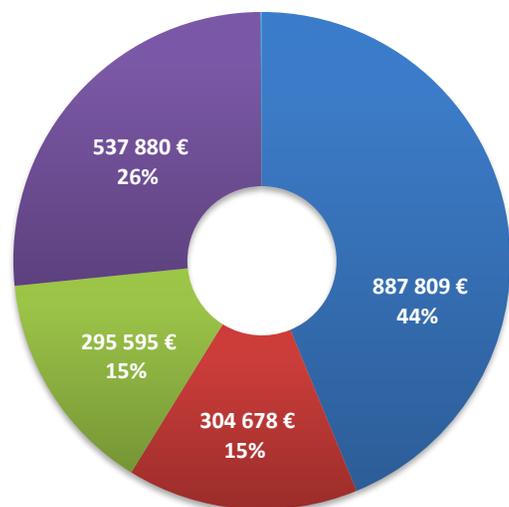


Le taux de couverture des charges par les produits est de 17.4%.

Le **financement du service repose donc principalement sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**, à hauteur de 2 391 504 € en 2019. Son taux de 13.63 % est inchangé depuis 2010.

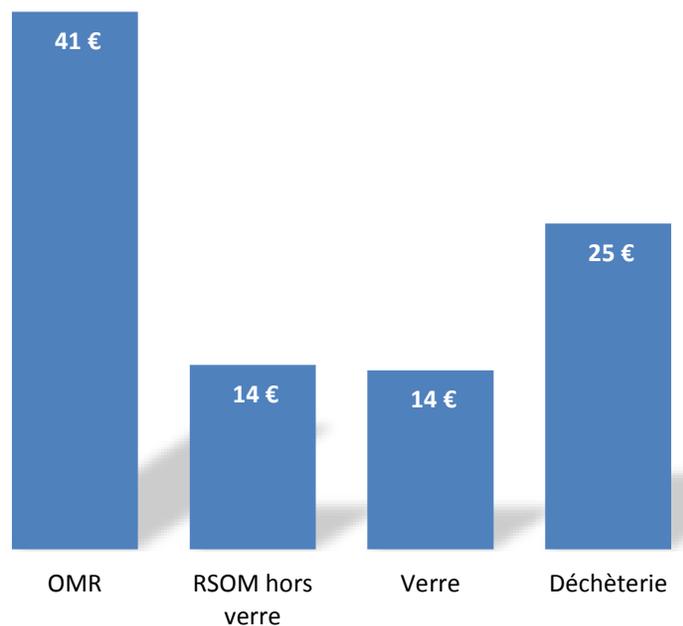
Coût aidé² du service

Coût aidé HT par flux

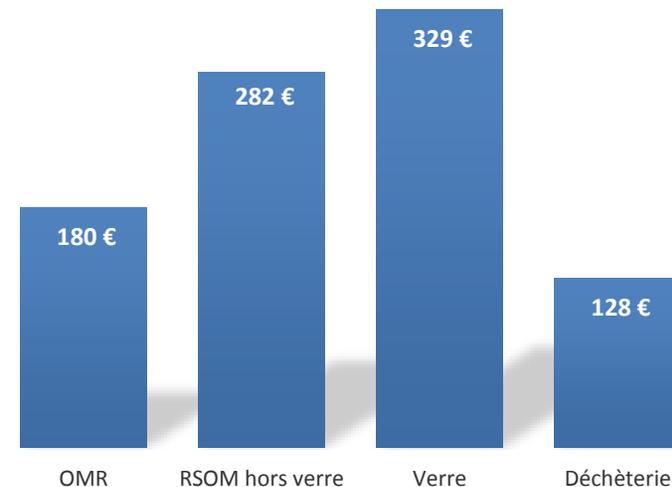


■ OMR ■ RSOM hors verre ■ Verre ■ Déchèterie

Coût aidé par flux en € HT /hab. Total DMA = 93 € HT/hab.



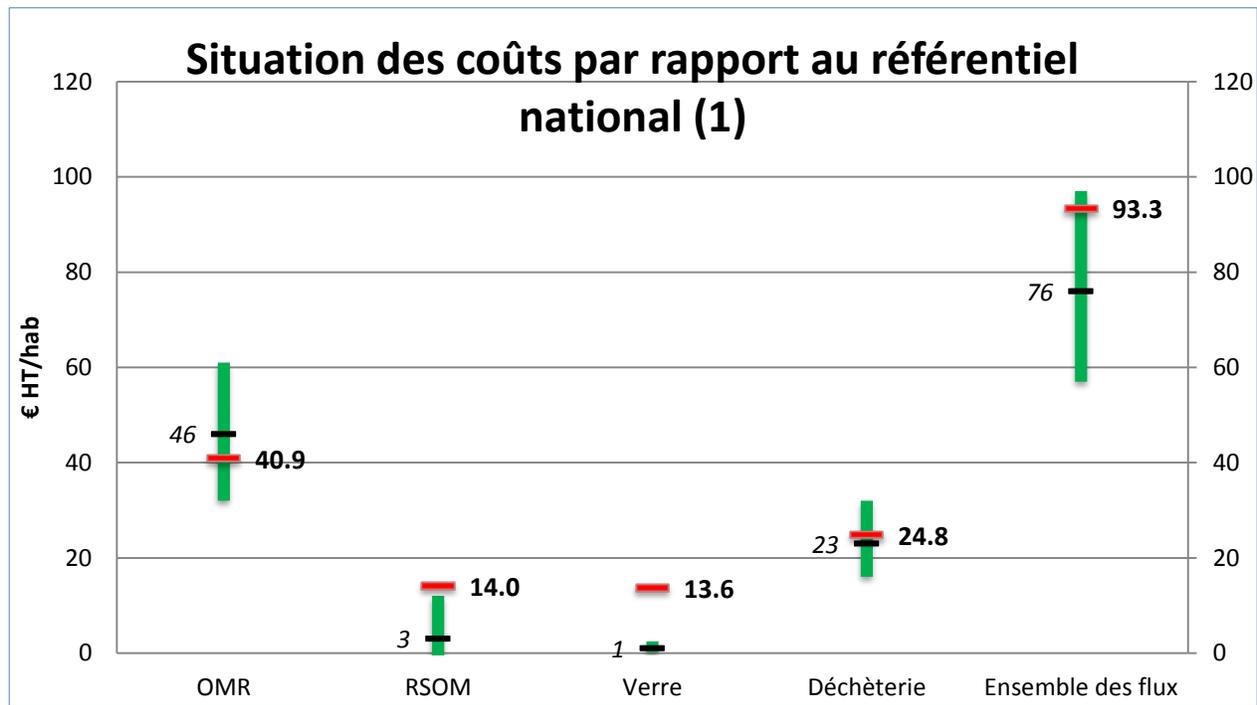
Coût aidé par flux en € HT/tonne. Total DMA = 181 € HT/Tonne.



Le coût aidé du service de gestion des déchets ménagers et assimilés est de 2 027 k€ HT en 2019, soit 2 250 k€ TTC ou 103.5 € TTC par habitant.

² Le coût aidé est défini comme le coût complet diminué des produits du service (recettes industrielles, des soutiens des éco-organismes et des aides publiques perçues).

Comparaison avec le référentiel national de l'Ademe³



En rouge : valeurs CC3R

En vert : valeurs du référentiel national : Quartile 25 à 75 et moyenne

Le coût global du service par habitant est 22.8% au-dessus de la moyenne du référentiel national 2018.

L'approche par flux montre que le coût de gestion des déchets de déchèterie est légèrement supérieur à la moyenne nationale des collectivités rurales. A contrario, et bien que la ventilation des charges entre les 3 flux OMR / RSOM / Verre peut être discutée du fait de l'atypicité de la collecte en benne triflux dans le référentiel national, il n'en reste pas moins que les coûts de gestion des déchets collectés en porte à porte sont très supérieurs à la moyenne. C'est la résultante de coûts de gestion élevés pour les RSOM et le verre en particulier.

Cette analyse porte la Communauté de Communes à réétudier les conditions d'exécution du service apporté aux usagers à l'horizon 2021, échéance de renouvellement des marchés en cours pour la collecte en porte à porte. Ainsi, la Communauté de Communes a candidaté en 2019 à l'appel à projets de CITEO en vue de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux mesures d'accompagnement pour l'optimisation technique et financière de la collecte.

³ Référentiel National ADEME/SINOE, Collectivités Rurales avec ville centre, données 2014, mis à jour en 2017.